



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill

1 Route de Herrlisheim - 68127 NIEDERHERGHEIM

Tél: 03 89 49 45 15

Site Internet: www.siepi.fr

Prix et qualité du service public de l'

EAU POTABLE

et de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RAPPORT ANNUEL

2022

SOMMAIRE

<u>Présentation du territoire desservi</u>	<u>3</u>
<u>Eau potable</u>	<u>5</u>
1. Caractérisation technique du service	5
2. Tarification de l'eau et recettes du service	7
3. Financement des investissements	9
4. Indicateurs de performance	11
<u>Assainissement collectif.....</u>	<u>17</u>
1. Caractérisation technique du service	17
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	18
3. Financement des investissements	19
4. Indicateurs de performance	20



Présentation du territoire desservi

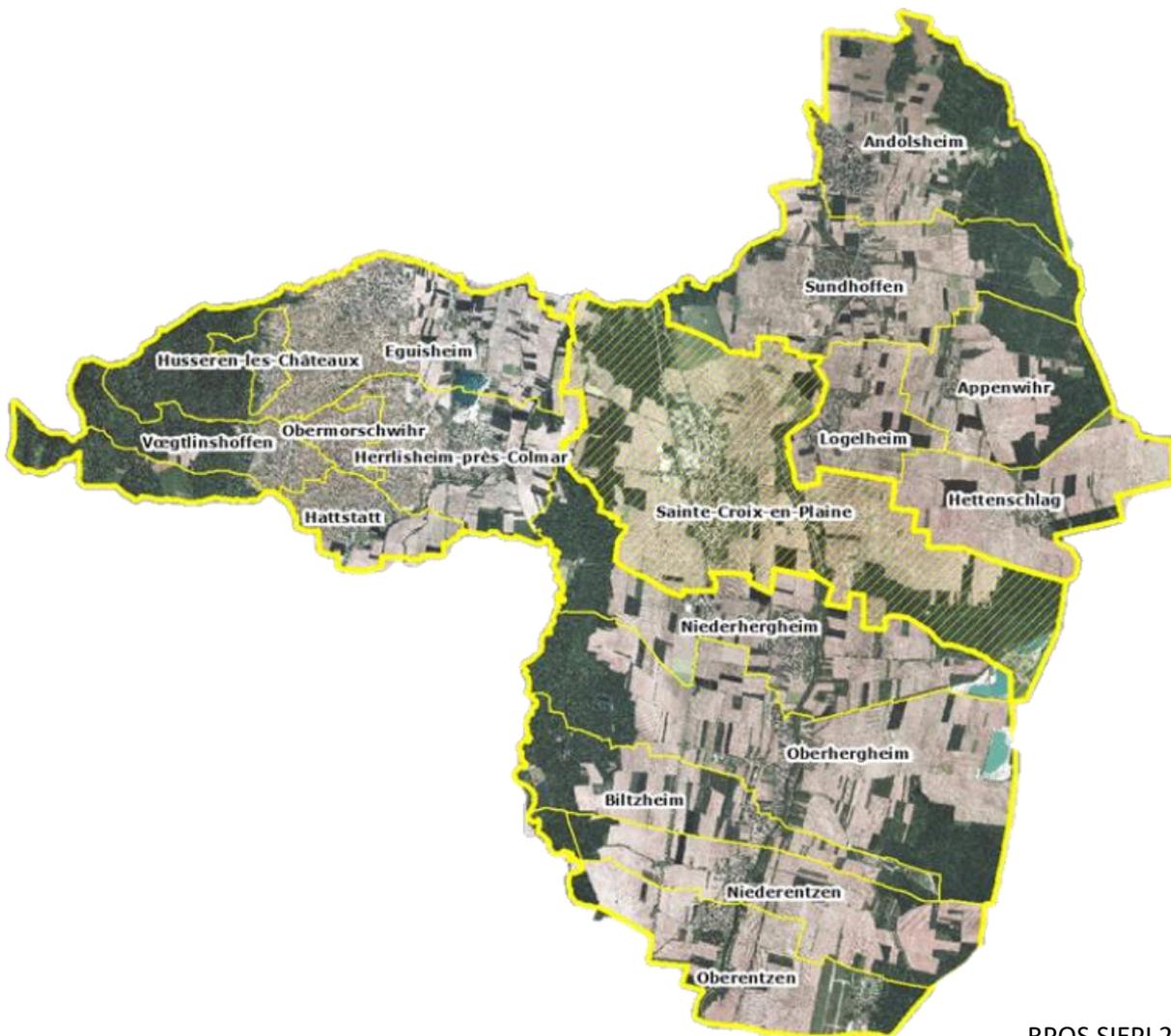
Assurant les compétences d'adduction en eau potable et de collecte des eaux usées, **le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill (S.I.E.P.I.) est un syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM).**

En 2022, il approvisionne en eau potable 17 communes situées au sud de Colmar, soit environ 19 471 habitants (INSEE). Pour 8 d'entre elles, il assure également la collecte des eaux usées.

Le territoire s'étend du sud au nord (d'Oberentzen à Andolsheim) sur 20 km et d'ouest en est (de Hattstatt jusqu'à Hettenschlag) sur 22 km.

Le syndicat exerce les compétences suivantes liées au service :

Eau :	Assainissement :
• Production	• Collecte
• Transport	• Transport
• Protection des points de prélèvement	
• Stockage	
• Traitement	
• Distribution	



Communes desservies par le Syndicat selon le service et la population totale (INSEE) :

	Habitants	Eau	Assainissement
ANDOLSHEIM (C.A.)	2 265	●	●
APPENWIHR *	592	●	○
BILTZHEIM	487	●	●
ÉGUISSHEIM	1 763	●	
HATTSTATT	821	●	
HERRLISHEIM (C.A.)	1 898	●	
HETTENSCHLAG *	344	●	○
HUSSEREN LES CHÂTEAUX	524	●	
LOGELHEIM	901	●	●
NIEDERENTZEN	749	●	●
NIEDERHERGHEIM	1 164	●	●
OBERENTZEN	696	●	●
OBERHERGHEIM	1 291	●	●
OBERMORSCHWIHR	384	●	
STE CROIX EN PLAINE (C.A.) **	3 091		
SUNDHOFFEN (C.A.)	2 013	●	●
VOEGLINSHOFFEN	488	●	
Total	19 471	16 380	10 502

* Les communes d'Appenwihr et de Hettenschlag ne font pas partie du réseau d'assainissement du S.I.E.P.I. mais leur propre réseau se rejette dans celui du Syndicat.

** Le S.I.E.P.I. vend l'eau à Colmar Agglomération pour le compte de la commune de Sainte Croix en Plaine qui n'est pas membre et Colmar Agglomération (C.A.) y exerce les compétences Eau Potable et Assainissement. En revanche, les réseaux intercommunaux d'eau potable et d'assainissement propriétés du SIEPI traversent la commune.



Eau potable

1. Caractérisation technique du service

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe

Nature des ressources en eau

Les ressources du Syndicat sont les suivantes :

Forages	Débit nominal	Prélèvement autorisé	Volume prélevé 2021 (m ³ /an)	Volume prélevé 2022 (m ³ /an)
Forêt de Rouffach, Niederwald : - 4 pompes - 2 puits (profondeur 20 m)	200 m3/heure	N. C.	374 400	403 040
Forêt de Sundhoffen, Kastenwald : - 2 pompes - 1 puits (profondeur 80 m)	180 m3/heure	3 840 m3/jour	563 350	574 570
Total :	380 m3/heure	-	937 750	977 610

Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2020	2021	2022
ANDOLSHEIM	926	934	940
APPENWIHR	223	223	223
BILTZHEIM	198	201	213
ÉGUISHEIM	853	855	860
HATTSTATT	391	392	403
HERRLISHEIM	790	799	807
HETTENSCHLAG	149	152	153
HUSSEREN LES CHÂTEAUX	226	229	230
LOGELHEIM	378	388	393
NIEDERENTZEN	287	292	326
NIEDERHERGHEIM	503	506	511
OBERENTZEN	302	311	314
OBERHERGHEIM	569	579	587
OBERMORSCHWIHR	206	212	217
SUNDHOFFEN	871	903	918
VOEGLINSHOFFEN	236	239	240
Total	7 108	7215	7335

Volumes d'eau vendus au cours de l'exercice

La répartition des volumes par commune en m³ est la suivante :

	2020	2021	2022
ANDOLSHEIM	80 300	72 309	79 950
APPENWIHR	19 929	19 615	19 771
BILTZHEIM	17 213	15 803	16 214
ÉGUISSHEIM	123 928	122 782	136 997
HATTSTATT	38 338	39 884	37 405
HERRLISHEIM	76 708	77 868	71 297
HETTENSCHLAG	14 095	13 433	13 696
HUSSEREN LES CHÂTEAUX	27 528	26 437	31 896
LOGELHEIM	29 099	34 991	35 174
NIEDERENTZEN	28 404	26 138	27 272
NIEDERHERGHEIM	51 079	48 044	50 130
OBERENTZEN	26 674	25 480	27 436
OBERHERGHEIM	43 364	47 388	48 116
OBERMORSCHWIHR	19 984	19 732	19 393
SUNDHOFFEN	76 753	69 672	80 449
VOEGLINSHOFFEN	31 630	28 787	29 600
Total	705 026	688 363	724 796

	2020	2021	2022
- Abonnés domestiques	704 361 m ³	687 267 m ³	723 420 m ³
- Abonné non domestique (Dragées Adam, Herrlisheim)	665 m ³	1 096 m ³	1 376 m ³
- Commune de Sainte Croix en Plaine (C.A.)	121 471 m ³	164 838 m ³	154 430 m ³
Total	826 497 m³	853 201 m³	879 226 m³

Longueur des réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est d'environ 136 900 mètres linéaires réels dont 17 660 mètres de réseau intercommunal.



2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs appliqués durant l'exercice sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	26 €	28 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ Plaine	1,2 €/m ³	1,3 €/m ³
	Prix au m ³ Vignoble	1,39€/m ³	1,39€/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,09 €/m ³	0,09 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m ³	0,35 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- La délibération du 08/04/2022 effective à compter de la 2^{ème} relève 2022 fixe les tarifs et prestations aux abonnés du service de l'eau potable.
- La délibération du 27/02/2014 effective à compter de la 2^{ème} relève 2014 fixe le tarif de la contre-valeur redevance prélèvement.

Facture d'eau type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) sont les suivantes (la redevance pollution est reversée par le SIEPI à l'AERM):

l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type plaine	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	26,00	28,00	7,7%
Part proportionnelle	144,00	156,00	8,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	170,00	184,00	8,2%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,80	10,80	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00	42,00	0%
TVA	12,25	13,02	6,3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	65,05	65,82	1,2%
Total	235,05	249,82	6,3%
Prix TTC au m³	1,96	2,08	6,1%

Facture type vignoble	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	26,00	28,00	7,7%
Part proportionnelle	166,80	166,80	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	192,80	194,80	1%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,80	10,80	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00	42,00	0%
TVA	12,25	13,02	6,3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	65,05	65,82	1,2%
Total	257.85	260.62	1,07%
Prix TTC au m³	2.15	2,17	0,93%



Tarification

Éléments ayant évolué	Cause de l'évolution
Tarif du m3, Part fixe	Réalisation d'investissement – Equilibrage Plaine/Vignoble – Augmentation des coûts de l'énergie
Redevance modernisation des réseaux de collecte	néant
Redevance pollution d'origine domestique	néant

Recettes 2022 HT

Ventes d'eau totale (932 585.41€ en 2021)	1 029 549.71 €
Dont : Exportation vers la commune de Sainte Croix en Plaine (C.A.)	95 930.95 €
Autres prestations auprès des abonnés	139 408.28 €
Subventions	0,00 €

3. Financement des investissements

Branchements en plomb

Le Syndicat n'est pas concerné par les branchements en plomb.

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire HT	521 434,08 €
Montants des subventions	NEANT €

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	2 605 500,00 €
Montant remboursé durant l'exercice	205 352,48 €
Dont en capital	186 663,07 €
Dont en intérêts	18 689,41 €

Détail de la dette du service

Organisme prêteur	Objet	Capital emprunté	Encours au 31/12	Date de fin
Société Générale	INVESTISSEMENTS AEP 2019-2020	3 000 000 €	2 662 500 €	2039
Crédit Agricole	TRAVAUX AEP 2015	300 000 €	120 000 €	2025

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Imputations Recette			
	Compte	Libellé	Montant HT
▶	28131	Bâtiments	2 867,97 €
▶	28131	Bâtiments	7 342,46 €
▶	28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	6 918,02 €
▶	28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	1 433,19 €
▶	28138	Autres constructions	162,28 €
▶	28151	Installations complexes spécialisées	51 622,07 €
▶	28153	Amort. installations à caractère spécifique	352 678,53 €
▶	28155	Outillage industriel	5 926,47 €
▶	28156	Amort. matériel spécifique d'exploitation	52 794,31 €
▶	28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	1 338,09 €
▶	28153	Amort. installations à caractère spécifique	78 738,31 €
▶	28156	Amort. matériel spécifique d'exploitation	3 744,29 €
▶	28183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 484,28 €
▶	28153	Amort. installations à caractère spécifique	28 770,57 €
▶	28031	Amortissements des frais d'études	15 240,99 €
▶	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	9 963,00 €
▶	28125	Terrains bâtis	1 275,45 €

Programmes pluriannuels de travaux

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice :

- Le Syndicat des eaux s'est lancé dans un vaste programme de diagnostic des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Les levés topographiques ont déjà été effectués dans l'ensemble des communes du SIEPI.
- Le SIEPI s'engagera prochainement dans l'établissement d'un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux
- Le déploiement de la radio-relève s'est poursuivi avec la commune de Herrlisheim



4. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : S.I.E. PLAINE DE L'ILL SECTEUR PLAINE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 La présence de Métolachlore ESA conduit à noter la qualité de l'eau distribuée par un indice dégradé en 2022. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2022. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	B A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 38 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 288 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle n'est pas traitée. Votre réseau alimente 10138 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « S.I.E. PLAINE DE L'ILL ».	BACTÉRIOLOGIE Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.
Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « S.I.E. PLAINE DE L'ILL »	NITRATES Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.
Quelques conseils	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.
ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.	FLUOR Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.
RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	DURETÉ Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.
SÉCHERESSE En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.	Bactériologie : Très bonne qualité (A) Nitrates : Bonne qualité (A) Pesticides et métabolites pertinents : Dépassements réguliers de la limite réglementaire (B) Fluor : Très bonne qualité (A)
Pour aller plus loin Retrouvez les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr	Bactériologie : Nombre de prélèvements : 36 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Nitrates : Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 22,3 mg/L Valeur maxi : 31 mg/L Pesticides et métabolites pertinents : Nombre de prélèvements : 10 Nombre de mesures : 584 Conformité : 50 % Valeur maxi : 0,142 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : esa metolachlore Fluor : Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,021 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L Dureté : Eau dure Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 23,9 °f Valeur maxi : 26,4 °f

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/EAU-DU-ROBINET-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : S.I.E. PLAINE DE L'ILL SECTEUR VIGNOBLE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.</p>	<p>A</p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 23 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 297 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
<p>Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine</p> <p>Elle n'est pas traitée.</p> <p>Votre réseau alimente 5713 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « S.I.E. PLAINE DE L'ILL ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « S.I.E. PLAINE DE L'ILL »</p>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
	<p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 21</p> <p>Conformité : 100 %</p> <p>Valeur maxi : 0 n/100 ml</p>
	NITRATES	A Bonne qualité
	<p>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 5</p> <p>Valeur moyenne : 27 mg/L</p> <p>Valeur maxi : 31 mg/L</p>
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité
	<p>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 7</p> <p>Nombre de mesures : 391</p> <p>Conformité : 100 %</p> <p>Valeur maxi : 0,064 microgramme/L (metolachlor noa 413173)</p>
	FLUOR	A Très bonne qualité
	<p>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</p>	<p>Nombre de prélèvements : 2</p> <p>Valeur moyenne : 0,07 mg/L</p> <p>Valeur maxi : 0,08 mg/L</p>

Quelques conseils	
ENTRETIEN 	<p>Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>
RÉSEAU PRIVÉ 	<p>Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>
ABSENCE 	<p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>
SÈCHERESSE 	<p>En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.</p>

Pour aller plus loin	
	<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis

	nombre de points	Valeur	points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	60%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	91

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

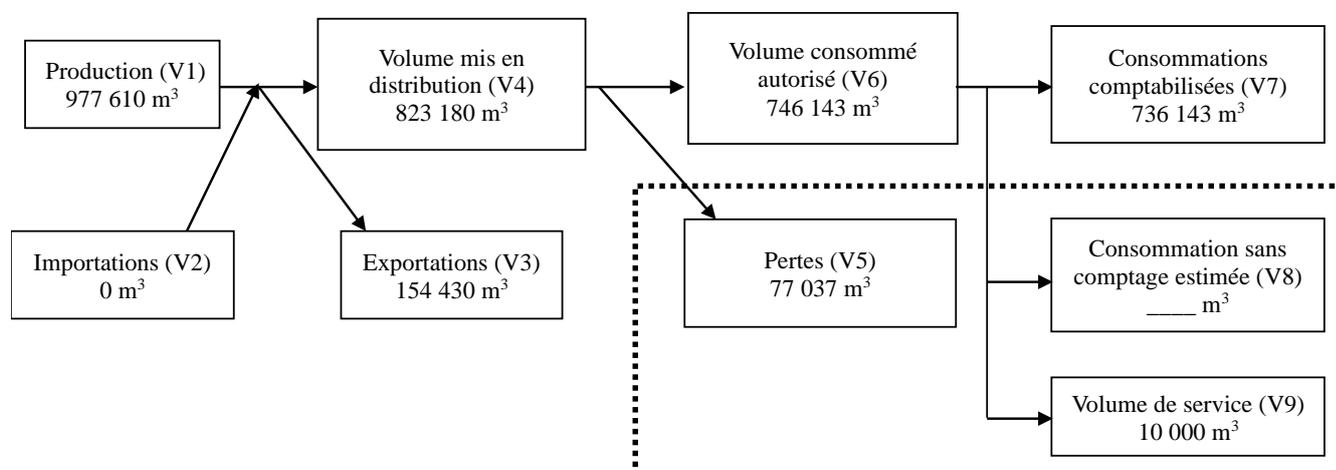


Rendement du réseau

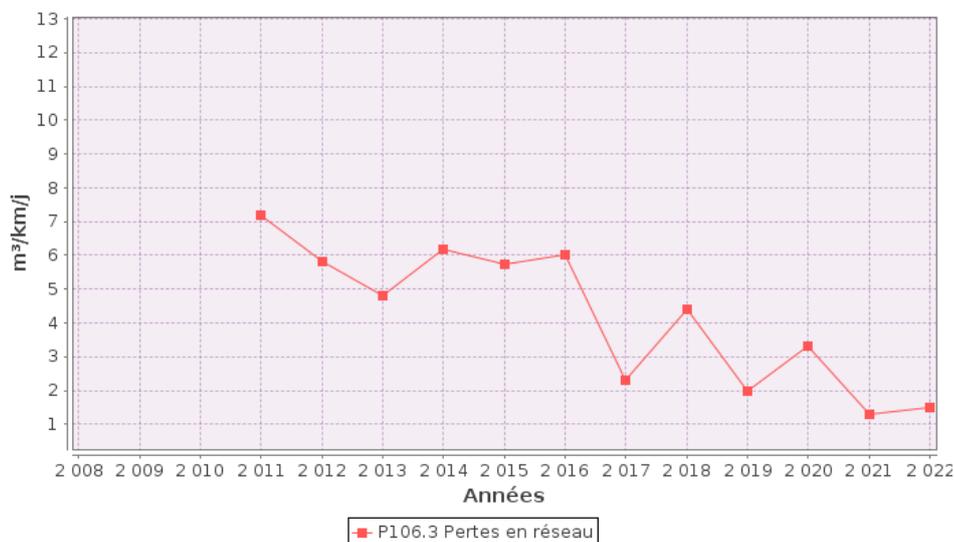
Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$



	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	93,3 %	92,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	17,5	18,02



Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,7 m³/j/km .

Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 1,5 m³/j/km (1,3 en 2021).

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

595 ml de conduites renouvelées sur l'exercice soit 0.435 % du réseau :

Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années : **0,70 %**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
068000334	FORAGE P1 NORD NIEDERWALD	1050	O	TE		22/11/1971		11/01/1973	80%
068000335	FORAGE P2 SUD NIEDERWALD	1050	O	TE		22/11/1971		11/01/1973	80%
068003178	FORAGE LINDENKUPPEL	900	O	TE		01/12/2001		17/06/2004	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %



Assainissement collectif

1. Caractérisation technique du service

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe.

Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2021	2022
ANDOLSHEIM	926	932
BILTZHEIM	199	211
LOGELHEIM	383	388
NIEDERENTZEN	290	324
NIEDERHERGHEIM	493	498
OBERENTZEN	309	312
OBERHERGHEIM	567	575
SUNDHOFFEN	896	911
Total	4063	4151

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Nombre d'autorisations	0
------------------------	---

En application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de 72 360 mètres linéaires dont 8 219 mètres de réseau intercommunal.

Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le Syndicat possède un dégrilleur à la station principale de relevage mais pas de station de traitement des eaux usées. Il est membre fondateur du SITEUCE (Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs) et rejette ses eaux usées dans le réseau de Colmar dans le quartier de la Luss, rue Hartenkopf-weg.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs appliqués durant l'exercice sont les suivants :

Rémunération du service au 1 ^{er} janvier 2023	Ensemble des communes de la plaine
Frais d'accès au service (Participation à l'Assainissement Collectif : PAC)	1 600,00 €
Consommation	
• Part fixe (€ HT/an)	72,0000 €
• Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,0600 €
Taxes et redevances	
• TVA	10,00 %

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 10/03/2017 effective à compter du 2^{ème} semestre 2017 fixant les tarifs du service de l'assainissement.
- Délibération du 21/03/2018 effective à compter du 22/03/2018 fixant les frais d'accès au service (PAC).

Facture d'assainissement type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) sont les suivantes (la redevance modernisation est reversée par le SIEPI à l'AERM):

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	72,00	72,00	0%
Part proportionnelle	127,20	127,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	199,20	199,20	0%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	0%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	22,72	22,72	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50,68	50,68	0%
Total	249,88	249,88	0%
Prix TTC au m³	2,08	2,08	0%



Tarification

Éléments ayant évolué	Cause de l'évolution
Prix du m3	néant
Néant	

Recettes 2022 HT

Facturation du service d'assainissement aux abonnés(435 846.74€ en 2021)	458 763,30 €
Autres prestations auprès des abonnés	67 729,40 €
Subventions	néant €

3. Financement des investissements

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire HT	305 785,05 €
Montants des subventions	0,00 €

Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	NEANT €
Montant remboursé durant l'exercice	NEANT €
Dont en capital	NEANT €
Dont en intérêts	NEANT €

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Imputations Recette			
	Compte	Libellé	Montant Bud...
▶	28125	Terrains bâtis	748,00 €
▶	28131	Bâtiments	1 911,18 €
▶	28131	Bâtiments	7 342,46 €
▶	28135	Installat° générales, agencements, aménagement de...	2 491,62 €
▶	28135	Installat° générales, agencements, aménagement de...	93,47 €
▶	28151	Installations complexes spécialisées	25 552,40 €
▶	28153	Amort. installations à caractère spécifique	311 288,69 €
▶	28155	Outillage industriel	1 183,55 €
▶	28156	Amort. matériel spécifique d'exploitation	6 048,97 €
▶	28153	Amort. installations à caractère spécifique	64,37 €

Programmes pluriannuels de travaux

Un diagnostic du réseau d'assainissement est en cours à l'échelle du SITEUCE.

4. Indicateurs de performance

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.



	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	60%	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	99%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	116

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement

0 ml de conduite renouvelées sur l'exercice soit 0 % du réseau :

Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années : **0,366 %**

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

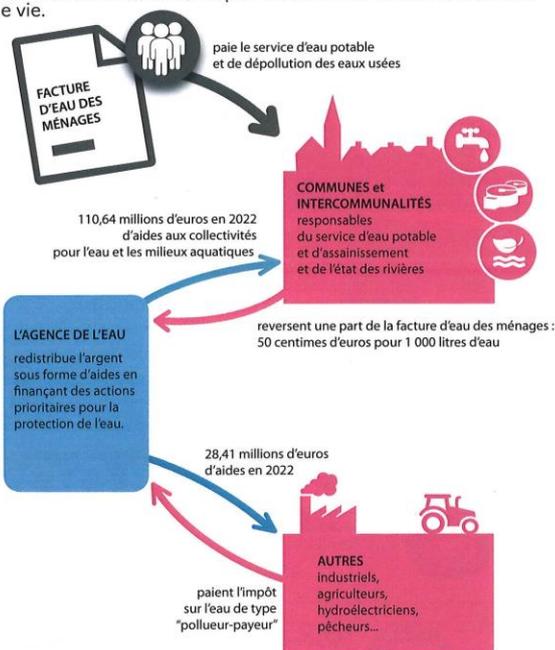
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,00 euros TTC par m³ (SISPEA - données agrégées disponibles - 2020).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions :** <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Ed. mars 2023



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr > documents de planification

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse

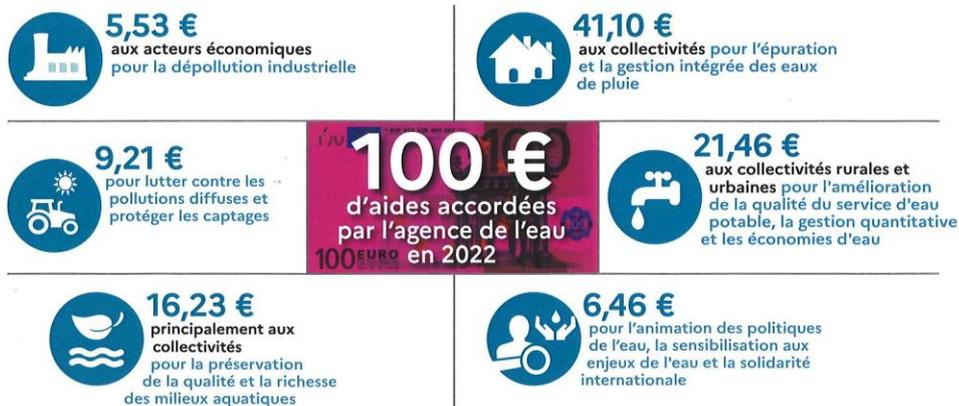


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



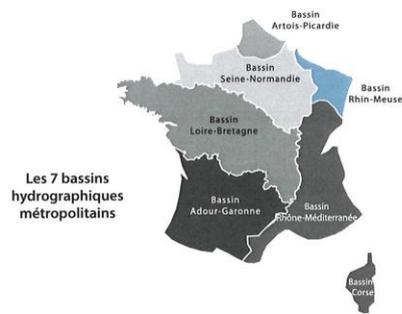
Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité      de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau



